JOURNAL DES SCAVANS

Du Lundy 10. Mars M.D.C. LXXXI.

EXTRAIT D'VNE LETTRE DV PERE Hardoüin Iesuite écrite à M. de Carcavy touchant les Monnoyes d'or des anciens Romains.

EN attendant qu'il nous soit permis de faire part au Public des Dissertations également sçavantes & curieuses qui se font toutes les semaines sur les Medailles pour Monseigneur le Dauphin chez M. le Duc d'Aumont, les Curieux ne seront pas faschez que nous leur donnions icy celle que le Pere Hardoüin du College de Clermont a faite sur les monnoyes d'or des anciens Romains à l'occasion d'un passage de Pline fort obscur & fort difficile qui luy avoit esté proposé.

Ce passage est tiré du Chap. 3. du 33. Livre de l'Histoire naturelle de Pline, & conceu en ces termes, *Aureus nummus post annum LXII. percussus est quam argenteus : ita ut scrupulum valeret Sestertiis vicenis, quod efficit in libras ratione Sestertiorum qui tunc erant, Sestertios DCCCC. &c.*

Ceux qui ont tasché de donner quelque jour

à ce passage n'ont pû comprendre comment il pouvoit se faire qu'un scrupule d'or valût 20. sesterces d'argent, & que 288. scrupules dont la livre est composée ne valussent que 900. sesterces. Car multipliant 288. par 20. il se trouvera 5760. ce compte est bien éloigné de 900.

C'est pour cela que Budée en change les termes & qu'il met *bissenis sestertiis*, pour *vicenis*. Et puis *denarios* DCCCC pour *sestertios*, c'est à dire 12. sesterces d'argent pour un scrupule d'or : dont il veut que le resultat pour chaque livre soit de 900. deniers, ou de 3600. sesterces. Pancirole met *sestertiis vicenis quinis*. Scaliger change seulement les derniers mots *sestertios* DCCCC. pour mettre *denarios* 1440. Agricola qui a suivi en cela Leonardus Pontius met simplement *sestertios* 5760. Willebrordus Snellius est encore de son sentiment. Hotman met *sestertios* 4464. Villalpand change ces mots *quod efficit in libras* : & il corrige *quod efficit in senos*, en sous entendant *aureos*. Mais toutes ces corrections & ces conjectures sont aussi éloignées de la verité, qu'elles sont hardies & peu capables de satisfaire.

M. Savot dans son Traité des Medailles croit sortir aisément d'affaire apres la reflexion qu'il a faite que Pline distingue icy deux sortes de sesterces. Les uns qui avoient cours dans un siecle plus reculé *qui tunc erant*, & les autres qui estoient connus de son temps. Là dessus il imagine des sesterces plus pesans sept fois que ne l'ont jamais

esté les sesterces communs. Et cela sans nulle autorité, & sans autre preuve que la necessité où il se trouve de ne pouvoir se dégager sans cela.

Mais M. Gronovius dit qu'il ne peut s'empescher de rire en pensant à l'explication de M. Savot, & voyant un expedient si rare, pour se tirer d'un mauvais pas. Aussi il proteste que la chose luy paroist si fort embroüillée, qu'il n'ose pas entreprendre de la déméler. Voicy comme s'y prend le pere Hardoüin.

Pline ayant entrepris dit-il, de donner la connoissance des Monnoyes qui ont eu cours à Rome, & de le faire avec methode, il en fait d'abord la distribution en monnoyes de cuivre, d'argent & d'or, (qu'il nomme selon l'ordre de la dignité des metaux.) Il fait remarquer sur chacune de ces monnoyes le temps que l'on a commencé à la fabriquer, & puis les differentes especes, avec le prix qu'elles ont eu chacune d'abord; ensuite leur augmentation, lors qu'on les a mises à un prix plus considerable pour quelque raison d'Estat; & il a soin apres cela de nous marquer le profit qui en revenoit à l'Epargne. Cette reflexion est essentielle & absolument necessaire dans la suite pour l'éclaircissement du passage dont il est question.

Pour ce qui est donc de la monnoye de cuivre, il dit que Servius Tullius le VI. Roy des Romains la fit battre. Le poids de l'As estoit d'une livre entiere de cuivre & celuy des autres especes à

proportion: cela dura jusqu'au temps de la premiere guerre que les Romains eurent avec les Carthaginois. L'Epargne alors ne pouvant fournir aux frais de la guerre, on s'avisa de décrier les anciennes monnoyes, & d'en faire de nouvelles qui fussent beaucoup moindres; en sorte que d'un As, ou d'une livre de cuivre on pust faire six As. La Republique par là sur chaque As en gagnoit cinq. *Ita quinque partes facta sunt lucri*, dit Pline. Voila sur la Monnoye de cuivre les quatre chefs ausquels Pline s'est attaché, & qu'il veut faire remarquer de mesme dans les especes d'or & d'argent.

Le premier argent qui fut monnoyé à Rome, le fut l'an 485. aprés la Fondation de cette Ville, sous le Consulat de Q. Ogulnius & de C. Fabius Pictor. Il y a dans le Cabinet des Medailles du College de Clermont celle de ce dernier Consul avec cette Legende d'un costé, C. FABI. C. F. & de l'autre EX. A. PV. c'est à dire EX. ARGENTO PUBLICO. Nous avons des *Denarii*, des Quinaires & des Sesterces fort rares qui sont les differentes especes d'argent. Leur prix est assez connu. Le *Denarius* valoit dix sols, c'est à dire des sols Romains; on n'entre point encore en discussion de ce qu'ils valent, quand on veut les reduire aux nostres: le Quinaire en valoit cinq, & le Sesterce deux & demi.

Quelque temps apres comme Annibal avançoit vers Rome sous le Dictateur Q. Fabius Max.

c'est

c'est à dire l'an 537. on fit valoir le *Denarius* seize sols, le Quinaire huit sols & le Sesterce quatre. On rehaussa en mesme temps les monnoyes de cuivre: au lieu qu'on n'en faisoit que six d'une livre, on en fit douze. Ainsi la Republique y gagna la moitié. *Ita Resp. dimidium lucrata est.* Voila le profit que Pline nous avertit qui en revint à l'Estat. Ce ne fut pas simplement sur les Monnoyes de cuivre, comme Budée, Antonius Augustinus, & d'autres l'ont crû: autrement cette reflexion que Pline fait incontinent aprés avoir parlé du rehaussement des Monnoyes d'argent seroit icy hors de sa situation naturelle; mais c'estoit sur les Monnoyes d'argent & de cuivre que l'Estat y gagnoit la moitié. Voicy comment. Lors que de dix *As* qui pesoient deux onces on en fit 20. de ceux qui n'en pesoient qu'une, & qu'en mesme temps le *Denarius* estoit taxé à seize sols, on donnoit à la Monnoye pour ce *Denarius* de l'ancienne fabrication seize de ces *As* nouveaux, il en demeuroit donc quatre de profit au Tresor public avec les six sols ou six *As* que le *Denarius* d'argent valoit plus alors qu'on ne l'estimoit auparavant. Cela faisoit dix sols, c'est à dire la moitié, ou bien une fois autant de sols, qu'en valoient dix *As* de deux onces chacun: & c'est cette moitié que la Republique gagnoit. Je dis la Republique encore un coup, & non pas les particuliers qu'on ne consideroit pas dans cette occasion. C'estoit le Tresor qui estoit épuisé: & par

cette voye, qui estoit fort seure, on trouvoit un fonds capable de le remettre en état en fort peu de temps pour fournir aux dépenses extraordinaires: *Ita Resp. dimidium lucrata est*, l'Estat profitoit de cette moitié sur le cuivre & l'argent pris ensemble. Il faut de mesme raisonner à proportion du profit qui revenoit à l'Epargne sur les autres especes d'argent & sur les *As* de nouvelle Fabrication.

Aprés une explication si naturelle, peut on croire qu'Alciat ait mieux rencontré que Budée, quand il a cru que ce passage avoit esté renversé par les Copistes, & que ce changement des sesterces devoit estre rejetté jusqu'au temps que les *As* furent reduits à la demie once; comme si c'étoit un titre que de n'entendre point le passage d'un Auteur pour le renverser, & pour s'inscrire en faux contre tout ce qu'il y a de livres au monde soit imprimez ou Mss. Il me semble qu'il faut estre un peu entesté de sa conjecture pour faire toutes ces violences à un Auteur, principalement n'estant que trop certain d'ailleurs que Pline parle icy du rehaussement des Monnoyes d'argent & de cuivre ensemble, car c'est pour cela que continuant son sujet, incontinent apres avoir dit que la Republique y gagna la moitié, il avertit sagement qu'elle n'y gagna pas tant par tout: qu'il en faloit excepter la paye des Soldats, parce que cette augmentation des Monnoyes d'argent n'y fut pas receuë; *Resp. dimidium lucrata*

est. In militari tamen stipendio semper Denarius pro X. assibus datus. Quand il dit donc que l'on y gagnoit la moitié, il veut qu'on y fasse entrer le profit qu'on retiroit sur l'argent, puis qu'il remarque incontinent aprés, que ce qui empeschoit le mesme gain dans la paye des Soldats, c'est que l'argent ne haussoit pas de prix pour eux. Venons enfin à l'or, & nous y remarquerons les mesmes circonstances.

De dire en quel temps l'or fut mis en monnoye pour la premiere fois, Pline assure qu'on n'en peut rien sçavoir. *Proximum scelus fecit*, dit il dans ce Chapitre mesme, *qui primus ex auro Denarium signavit: quod & ipsum latet auctore incerto.* Tite Live marque expressément dans le sixiéme Livre de sa 2. Decade, que l'an 543. l'or estoit monnoyé à Rome.

Aprés cela, la 62. année que Pline nous marque, qui fut la 547. de Rome, & la 13. de la seconde guerre Punique, comme il faloit augmenter le Tresor de la Republique on mit l'or à un prix fort haut dans une nouvelle monnoye qu'on fit battre, comme on avoit esté obligé auparavant pour de semblables considerations, de rehausser les monnoyes de cuivre & d'argent. C'est de cette monnoye extraordinaire & passagere, dont Pline parle dans ce lieu fameux, dont voicy les termes & l'explication naturelle.

Aureus nummus post annum LXII. *percussus est quam argenteus: ita ut scrupulum valeret sestertiis*

vicenis : quod efficit in libras, ratione sestertiorum qui tunc erant, sestertios DCCCC. L'on fit une monnoye d'or LXII. ans aprés que l'argent eût esté employé dans l'usage des monnoyes. Et il fut ordonné que le scrupule de ces pieces d'or vaudroit 20. sesterces d'argent ; de sorte que la Republique y gagnoit sur chaque livre d'or 900. sesterces de ceux qui avoiét cours en ce temps-là.

Voila justement ce qui a esté remarqué d'abord, que Pline a voulu exprimer en fort peu de mots dans les especes d'or ces trois circonstances que nous avons observées dans les autres ; 1. ce qu'a valu d'abord le scrupule d'or dans les monnoyes ordinaires ; 2. Iusqu'où l'on a porté l'augmentation qui en a esté faite, & enfin ce que l'Epargne y gagnoit par là. C'est comme s'il disoit plus clairement ; on fit valoir le scrupule d'or dans ce changement des monnoyes, 20. sesterces d'argent. Que valoit-il dõc auparavant ? Devant qu'on mist les sesterces à un plus haut prix, il en valoit quinze, & depuis on ne l'avoit jamais estimé davantage que ce que pouvoient valoir ces 15. sesterces. La Republique donc y gagnant par chaque livre comme elle fit, 900. sesterces de ceux qui estoient connus du temps de Fabius & de Pline, ou bien (ce qui est la mesme chose) 1440. des anciens sesterces, elle gagnoit justement cinq sesterces par chaque scrupule, puisque cinq multipliez par 288. (y ayant autant de scrupules à la livre comme il a esté dit) font justement ces

1440.

1440. ou ces 900. En effet il eſt certain que pour faire 900. ſeſterces de ceux qui valoient quatre ſols (c'eſtoit leur prix reglé depuis le temps du Dictateur Fabius juſqu'au temps de Pline, & même long-temps encore aprés) pour en faire dis-je 900. il en faut 1440. de ceux qui avoient cours auparavant & qui ne valoient que deux ſols & demi ; car ces 1440. pieces reduites à des pieces de quatre ſols en font juſtement 900. c'eſt ce que la Republique y gagnoit par chaque livre d'or, *quod efficit in libras .... ſeſtertios* DCCCC.

C'eſt ſans doute le ſens naturel de ce paſſage qui a donné tant d'exercice à d'habiles gens ; mais falloit-il pour cela le defigurer en tant de façons. Il faut avoüer que la prevention d'eſprit en faveur des Perſonnes ſçavantes eſt ſouvent un étrange obſtacle à découvrir la verité. Les premiers qui ont travaillé ſur ce paſſage ayant pris ces termes de Pline, *quod efficit*, pour ſignifier le reſultat total du nombre des ſeſterces d'argent, que pouvoit valoir une livre d'or, quand un ſcrupule qui eſt la 288. partie de la livre en vaut vingt, ceux qui les ont ſuivis ne ſe ſont jamais donnez la peine d'y chercher un autre ſens ; & il eſt arrivé qu'ils n'ont pû y en trouver un qui fuſt raiſonnable : au lieu que ces mots ne ſervent qu'à remarquer ce que gagnoit l'Epargne dans le changement des eſpeces d'or. Et c'eſt pour ſignifier cela qu'il vaudroit peut-eſtre mieux qu'il y euſt *quod effecit*, pour avoir une expreſſion qui marquaſt diſtin-

ctement que dés lors ce profit en revint à la République, comme le font ces autres expressions precedentes : *Ita quinque partes facta sunt lucri : ita Resp. dimidium lucrata est*. Ainsi lit on *effecit*, fort distinctement dans le Manuscrit de la Bibliotheque du Roy, dans celuy du Cardinal Cervin qui a depuis esté Pape, & de quelques autres du Vatican.

Mais cette explication ne renferme pas seulement ce que Pline a pensé là dessus, elle marque mesme ce qu'il a dû penser & ce qu'il a dû écrire, c'est à dire qu'elle n'est pas seulement tres conforme à la pensée de cet Auteur, mais (ce qui vaut encore mieux) à la verité mesme : & cela se confirme heureusement par deux fort belles Medailles d'or, qui sont dans le Cabinet de la Bibliotheque du Roy, plus anciennes de beaucoup que le siecle des Empereurs. La premiere est d'un fort petit volume. Elle pese 21. de nos grains, & c'est justement le poids de l'ancien scrupule. D'un costé elle a une Aigle avec l'Inscription *ROMA* dans l'Exergue, & de l'autre une Teste de Mars avec ces deux lettres au derriere de la teste XX, qui marquent le prix de cette monnoye, c'est à dire 20. sesterces. L'autre Medaille est encore du mesme âge, elle est du poids d'un de nos escus d'or, c'est à dire d'environ 63. de nos grains : & par consequent, elle valoit trois fois autant que la premiere, puis qu'elle pese justement trois fois autant. Aussi au lieu des deux XX. qui sont à la premiere elle a un X. & un V. qui marquent 15. deniers d'argent, comme la premiere valant 20. sesterces valoit cinq deniers, car c'est la mesme chose : à cela prés elle a toutes les mesmes figures & la même Legende que l'autre. Voila un témoignage bien authentique de la verité du fait que Pline rapporte ; & n'est ce pas là la monnoye dont il parle dans cet endroit ; dont le scrupule valoit 20. sesterces ; & le denier 15. deniers d'argent. Il y a deux autres Medailles encore parfaitement semblables dans le Cabinet du R. P. du Moulinet Bibliothecaire de sainte Geneviéve ; & il ne faut pas douter qu'il ne s'en puisse trouver encore en d'autres Cabinets de l'Europe, puisque M. Savot dans son ouvrage des Medailles dit qu'il en a veu deux de mesme.

Il est difficile de comprendre aprés cela comment ceux qui veulent corriger dans Pline le mot de *sestertiis vicenis*, en tout ce qui leur vient en la fantaisie, pourront s'accommoder de ces deux Medailles, ny quel sens ils pourront leur donner.

Les consequences que l'on peut tirer de ce passage aprés une explication si naturelle, sont tres considerables par elles mesmes ; & elles le sont d'autant plus qu'elles détruisent presque tout ce que les Ecrivains modernes ont dit jusques icy de la valeur de l'or, & de sa proportion avec l'argent ; & qu'elles établissent fort solidement ce

qu'ils n'ont pû appuyer sans ce secours que sur des conjectures tres foibles.

Car pour ce qui regarde la proportion de ces deux metaux elle n'a jamais esté à Rome comme d'un à dix ou à 15. ainsi que MM. Budée, Saumaise, Gassendi, Gronovius, & tous les autres ont voulu l'establir, mais d'un à 14. devant que l'or fust monnoyé, lors qu'un scrupule, au rapport de Pline, estoit estimé 16. sesterces, car c'est de ce temps là qu'il parle, comme l'a fort bien remarqué Ciaconius. Depuis quand il eut cours dans les monnoyes, estant taxé à 15. sesterces la proportion estoit d'un à 13. & enfin lors qu'on le fit valoir 20. sesterces, elle estoit comme d'un à 17. & un peu plus. Mais cette valeur excessive ne dura pas long temps, comme Pline le remarque luy mesme quand il dit, *Post hæc placuit &c.* Car c'est comme s'il disoit, la necessité où les affaires passées nous avoient reduits ne subsistant plus on remit les choses presqu'au premier estat qu'elles estoient.

Si on veut s'en rapporter au MS. de la Bibliotheque du Roy, à celuy de Marcel Cervin, aux deux dont Pintianus s'est servi, & à trois autres du Vatican, le reste du passage de Pline n'est nullement difficile à comprendre. Il le faut lire ainsi : *Post hæc placuit* XL. *signari ex auri libris : paulatimque Principes imminuere pondus : minutissimè Nero ad* XLV. On en retranche seulement le mot de *millia*, que les Copistes y ont inseré deux fois fort mal à propos, comme le Pere Hardoüin promet de le justifier au long dans les Commentaires qu'il fait sur Pline pour Monseigneur le Dauphin.

Pline dit donc qu'aprés le décry de cette monnoye dont nous avons parlé, quand la Republique se put passer d'une augmentation si considerable sur l'or, on reduisit les especes d'or à la taille ancienne, ou à fort peu prés : qu'on fit d'abord 40. pieces d'une livre d'or : que peu à peu les Empereurs en diminuerent le poids ; car ce sont eux que l'on entend par le mot de *Principes* : & ainsi ce changement ne s'est point fait du temps de la Republique, mais seulement du temps des Princes, c'est à dire des Empereurs : & que Neron enfin a esté celuy qui les avoit renduës plus legeres, en faisant battre XLV. à la livre. Il n'estoit pas necessaire qu'il marquast la valeur de ces pieces d'or, puisqu'elle estoit de son temps connuë de tout le monde. Nous sçavons assez par les anciens Auteurs que chacune valoit 25. deniers d'argent. Didymus le Grammairien, Suetone en plus d'un endroit & quantité d'autres le marquent assez.

Voila les sentimens & les conjectures du P. Hardoüin sur un passage qui a paru jusqu'icy fort embarassé. L'explication qu'il y donne n'est pas seulement naturelle & pleine de vray-semblance : elle a encore cet avantage qu'elle en deméle toutes les difficultez, sans y faire nul changement, ni dans les nombres, ni dans les especes de

monnoye, ni dans la Chronologie mesme qu'il promet de justifier dans ses Commentaires, dont nous avons parlé. Ce sera un ouvrage tout à fait curieux, s'il y fait entrer plusieurs éclaircissemens semblables à celuy-cy, avec plus de 900. corrections de fautes tres considerables, qu'il fait esperer dans cette Lettre, & dont il dit que personne avant luy ne ne s'est apperceû. On ne sera pas fasché de voir icy la figure de toutes les Medailles dont il est parlé dans cette Dissertation.

Monnoyes extraordinaires au temps d'or de la Republique

AV — ROMA

AV — ROMA

Monnoye d'or du temps de Pline

IMP CAESAR VESPASIANVS AVG — AV — IVDAEA

Monnoyes d'argent

Victoriat Denier



Victoriat Quinaire — *Quinaire*

M CATO PRO PR — AR — VICRIX — AR — ROMA

Sesterce

AR — ROMA

A Paris chez IEAN CVSSON, ruë Saint Iacques, à l'Image de S. Iean Baptiste vis à vis S. Yves 1681. *Avec Privilege du Roy.*